



Compte-rendu du conseil municipal

27 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin 2023, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 21 juin 2023, s'est réuni en Mairie d'Onnion, sous la présidence de M. BERTHIER Allain, Maire, et en présence de :

ARMINJON Dominique
BERTHIER Allain
CHARDON Brigitte
GERVAIS Jean-Claude
HERICHER Josselin
JADOT Jean-Noël
VELAT Jocelyne

Absent(s) : BOSSON Hugues DUPERRON Anne GOMEZ-GARCIA Sabine

Absent(s) représenté(s) : GRIVAZ Isabelle représentée par Allain BERTHIER ; PAPI Guillaume représenté par Jean-Claude GERVAIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GERVAIS

1/ Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 31 mai 2023.

Page 4 du compte-rendu nécessité de supprimer la préposition « sans » notée par erreur.

Page 5 du compte-rendu nécessité d'informer Mme CORBET de la modification du règlement du cimetière.

VOTE : 9 POUR

2/ Délibération : décision modificative de budget

Monsieur le maire fait part aux élus de la nécessité de procéder aux modifications du budget de la commune telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, à certaines opérations financières et comptables :

Section de fonctionnement - Dépense

673000	Titres annulés	+
5384.14 euros		
606330	Fourniture de voirie	- 384.14 euros
615221	Entretien, réparations, bâtiments public	- 2 000.00 euros
615231	Entretien, réparations voiries	- 2 000.00 euros
623800	Divers	-1 000.00 euros

Au prochain conseil municipal, en date du 25 juillet 2023, Mme MARTINEAU Laetitia, comptable, interviendra pour apporter des explications à cette demande de décision

modificative de budget.

3/ Délibération : décision modificative de tarif piscine

Monsieur le maire fait part aux élus de la nécessité de procéder à une revalorisation des tarifs des accessoires pour la piscine :

Certains accessoires pour la piscine comme des maillots de bain, brassards étant épuisés il a fallu procéder à de nouvelles commandes qui ont engendré un surcoût que nous sommes contraints de répercuter.

ENFANT de moins de 3 ans	GRATUIT
ENFANT à partir de 3 ans	3.20
ENFANT – CARTE DE 10 ENTREES	26.50
ENFANT – CARTE MENSUELLE	32.00
ENFANT – CARTE SAISON	52.00
A PARTIR DE 13 ANS	
JOURNEE	4.80
CARTE 10 ENTREES	39.00
CARTE MENSUELLE	48.00
CARTE SAISON	79.00
COLONIE SUR RESERVATION	1.70
COLONIE – 25 ENTREES SUR RESERVATION	37.00
SLIP DE BAIN – MAILLOT DE BAIN HOMME Taille 38-50	11.00
SLIP DE BAIN – MAILLOT DE BAIN GARCON 5-15 ANS	8.50
LUNETTES DE NATATION	8.50
COUCHE DE NATATION BEBE	2.10
BRASSARD ORANGE	7.00
BRASSARD FLAMANTS ROSES	4.50
CREME SOLAIRE	15.00

VOTE : 9 POUR

5/ Droit de préemption urbain

- Vente entre M. GANZER Alain et M. et Mme QUIVET (Peillonex) d'un appartement de 19.50 m² + 1 garage au lieu-dit résidence « La Sapinière » 134 route des Chenevières ; parcelle A/3322 (5296 m²) ; au prix de 46 000 euros.
- Vente entre M. PICHEREAU Quentin et M. LABET David (Annecy) d'un studio RDC 1 de 18 m² au lieu-dit « Cotteret » 276/278 route de Cotteret ; parcelles A/2811 (1920 m²) et A/4242 (5229 m²) ; au prix de 53000 euros dont 6500 euros de mobilier.
- Vente entre Messieurs BUCHART Michaël, BUCHART Patrick et Mme NEPLE Chantal (07 Vals-les -bains) d'un bâti sur terrain propre au 294 chemin des granges « Le Cé » ;

parcelles A/3300 (86 m²), A/3302 (2407 m²), A/3303 (7 m²) ; au prix de 339 000 euros.

- Vente entre la société ECNM (Mme MAGNAN) et M. BONDAZ Loïc (Onnion) d'un appartement de 18,99 m² au 276/278 route de Cotteret, « résidence Cotteret » ; parcelles A/2811 (1920 m²), A/4242 (5929 m²) ; au prix de 70 000 euros dont 2300 euros de mobilier.

Ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune, la collectivité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les quatre biens énoncés.

VOTE : 9 POUR ne pas préempter

6/Décision du maire

- ✓ L'offre de l'entreprise LEZTROY SAVOY pour le marché de préparation, de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire, pour la période du 4 septembre 2023 au 31 août 2026 est retenue.

Le prix unitaire hors taxes est le suivant :

- Repas enfant maternelle : 4,03 €
- Repas enfant primaire : 4,15 €
- Repas adulte : 4,45 €

Ces prix sont révisables annuellement à la date anniversaire en fonction de l'indice annuel INSEE des prix à la consommation du mois de signature du contrat.

On remarque qu'il y a peu de différence de tarif entre les 3 types de repas proposés. Il est noté également la nécessité de demander à la personne s'occupant de la cantine de faire un relevé de ce qui ne fonctionne pas comme le manque parfois de nourriture ou un problème de livraison. Chaque semaine le menu est envoyé aux familles. Il y a peu de parents plaignants.

7/Informations et questions diverses

- Il y a une mise à jour du plan de sauvegarde à réaliser chaque année. Sous peu il faudra trouver des personnes ressources. Des fiches vont circuler auprès des élus, du personnel administratif, du personnel technique afin que chacun puisse s'inscrire selon ses capacités et compétences. Il faudra aussi des référents de quartier qui feront le lien entre les habitants et les élus. Le plan de sauvegarde nécessite 2 à 3 personnes par poste et 1 personne par quartier.
- Le portail et le portillon de la cour de l'école sont défectueux, des jeunes n'hésitent pas à s'y rendre pour jouer au ballon. Se pose la question d'un arrêté pour pallier l'interdiction d'accès à la cour.
- Piscine : attention à la bâche qui pourrait être un danger de noyade si un enfant tombait dessus. On remarque qu'elle a été endommagée avec la dernière tempête. Autrement elle permet des économies de chauffage sachant que le matin l'eau est à température de 30°. L'eau froide dans les vestiaires permet également aux personnes de ne pas s'attarder.

Il y a un nouveau nettoyeur haute pression pour les agents communaux, très utile à la piscine.

La commune est à la recherche d'une personne ayant le BNSSA, Brevet National de

Sécurité et de Sauvetage Aquatique, pour surveiller les bassins de la piscine.

- Il faudra des responsables de quartier pour le recensement.
- Un rendez-vous est pris avec la gendarmerie pour finaliser les horaires à inscrire sur les affiches du Tour de France le 9 juillet 2023.
- Nouveau marquage au sol sur les routes de la commune.

Fin du conseil à 21h00.

Signature du secrétaire de séance



Monsieur le Maire, Allain BERTHIER

